



# RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ET FISCALES DU SECTEUR MINIER QUÉBÉCOIS

AOÛT 2023





# RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ET FISCALES DU SECTEUR MINIER QUÉBÉCOIS

AOÛT 2023

Cette publication a été réalisée par le ministère des Finances  
et le ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

Retombées économiques et fiscales du secteur minier québécois

Dépôt légal – 8 août 2023  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN 978-2-550-95434-7 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2023

## SOMMAIRE

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts a demandé la collaboration du ministère des Finances afin d'évaluer les retombées économiques et fiscales du secteur minier de 2012 à 2019.

Cette évaluation porte exclusivement sur les retombées économiques et fiscales du secteur minier. Elle ne traite donc pas des retombées environnementales et sociales.

Les activités du secteur minier québécois ont légèrement reculé de 2012 à 2015, notamment en raison de la baisse des prix des métaux, pour ensuite croître de 2015 à 2019.

- La valeur des expéditions minières est passée de 7 milliards de dollars en 2012 à plus de 11 milliards de dollars en 2019.
- Les dépenses relatives aux travaux d'exploration et de mise en valeur ont diminué au cours de la période, passant de 621 millions de dollars en 2012 à 503 millions de dollars en 2019.
- Les investissements du secteur minier, soit les dépenses en capital et en réparation, sont passés de plus de 4,5 milliards de dollars en 2012 à près de 2,5 milliards de dollars en 2019, totalisant 23,5 milliards de dollars sur la période.

Au cours de cette période, les sociétés des secteurs de l'exploration et de l'exploitation minières, par leurs activités, leurs dépenses en biens et services et leurs investissements, ont soutenu de nombreux emplois et ont apporté une importante contribution au PIB du Québec.

- En moyenne, 40 153 emplois par année ont été attribuables au secteur minier, dont 21 058 dans le secteur de l'exploitation minière, d'où découle la majorité des retombées économiques et fiscales.
  - En 2019, les rémunérations moyennes des emplois directs en exploration et mise en valeur et en exploitation étaient respectivement de 78 820 \$ et de 117 085 \$.
- Le secteur a contribué annuellement, en moyenne, pour 8,1 milliards de dollars au PIB du Québec. La contribution du secteur a conservé un poids similaire dans le PIB du Québec, passant de 2,25 % en 2012 à 2,26 % en 2019.

L'effet du secteur minier sur les finances publiques québécoises a été positif. Les revenus fiscaux et tarifaires nets des dépenses gouvernementales liées au secteur se sont élevés à près de 6,3 milliards de dollars de 2012 à 2019.

- Les revenus nets provenant des activités directes d'exploration et d'exploitation minières ont été de près de 3,9 milliards de dollars.
- Les revenus nets issus des activités des fournisseurs du secteur minier ont totalisé 1,0 milliard de dollars sur la même période.
- Enfin, les investissements du secteur minier, si l'on tient compte des retombées directes et indirectes, ont généré des revenus nets de 1,4 milliard de dollars.



## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. Secteur minier québécois .....</b>	<b>3</b>
1.1 Production minière au Québec.....	5
1.2 Travaux d'exploration et investissements .....	6
<b>2. Retombées économiques du secteur minier.....</b>	<b>7</b>
2.1 Emplois dans le secteur minier .....	8
2.2 Contribution du secteur minier au PIB du Québec .....	10
<b>3. Retombées fiscales du secteur minier .....</b>	<b>11</b>
3.1 Évolution des retombées fiscales nettes.....	13
3.2 Dépenses budgétaires .....	14
<b>Annexes .....</b>	<b>15</b>



## Cadre méthodologique

L'analyse des retombées économiques et fiscales consiste à estimer les retombées en matière d'emplois et d'apport au PIB ainsi que les retombées fiscales de l'activité minière au Québec. Dans la présente analyse, les trois activités suivantes ont été considérées :

- les activités des sociétés qui ont un bail minier ou une concession minière et qui exploitent au moins un gisement de minerai métallique ou non métallique<sup>1</sup> (sociétés minières);
- les activités des sociétés d'exploration pour les minéraux métalliques et non métalliques;
- les investissements en construction, en réparation et en acquisition d'équipements des sociétés minières et des sociétés d'exploration.

Les sociétés qui exploitent un gisement de surface, par exemple les gravières, sablières et carrières, et celles qui font exclusivement de la transformation de minerai ne sont pas prises en compte dans le cadre de cette analyse.

Le ministère des Finances a évalué les retombées économiques et fiscales du secteur minier à partir des données disponibles pour la période de 2012 à 2019 inclusivement. Plus précisément, l'étude a été réalisée sur la base des données sur l'emploi, les salaires, la production et les investissements des sociétés minières, ainsi que des données portant sur les dépenses de fonctionnement et les investissements des sociétés d'exploration.

À l'aide du modèle intersectoriel de l'Institut de la statistique du Québec, ces données ont permis d'estimer les retombées économiques indirectes, en matière d'emplois et de PIB, générées par les fournisseurs québécois de l'industrie minière ainsi que par les activités québécoises de construction et d'acquisition de machinerie et d'équipement.

Pour l'évaluation des prélèvements fiscaux effectués auprès des sociétés, le ministère des Finances a tenu compte des données réelles pour les retombées fiscales directes et des taux effectifs d'imposition moyens annuels pour les retombées fiscales indirectes.

- L'année la plus récente incluse dans la période d'analyse est 2019, soit la dernière année pour laquelle l'ensemble des données réelles sur la fiscalité des entreprises sont disponibles.

Également, l'estimation de l'imposition du revenu des particuliers s'est appuyée sur les taux effectifs d'imposition moyens annuels. Cette estimation ne tient pas compte du coût d'opportunité pour les travailleurs, c'est-à-dire qu'elle suppose que les travailleurs seraient sans revenus et inactifs si le secteur minier était absent.

Le modèle intersectoriel a permis d'estimer les autres revenus fiscaux directs et indirects comme les taxes de vente et les taxes spécifiques payées par les sociétés.

L'analyse ne prend pas en considération les retombées induites. Par ailleurs, les dépenses budgétaires consacrées au secteur minier et les revenus des titres miniers proviennent des données du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

Ces dépenses ne tiennent pas compte des interventions réalisées par l'entremise du Fonds du développement économique et du Fonds Capital ressources naturelles et énergie, ni des interventions réalisées par la Société du Plan Nord, la Société de développement de la Baie-James et la Société d'investissement dans la diversification de l'exploration.

Les informations disponibles n'ont pas permis de ventiler les dépenses du secteur de l'exploration minière en dépenses de fonctionnement et en dépenses d'investissement (historiquement, ces dernières étaient négligeables). Conséquemment, le ministère des Finances a fait l'hypothèse que toutes les dépenses associées à l'exploration minière constituaient des dépenses de fonctionnement et qu'aucune dépense d'investissement n'y était associée.

Enfin, tous les montants présentés dans cette analyse sont en dollars canadiens courants.

<sup>1</sup> Les mines de silicium ne sont pas prises en compte dans cette étude.





# 1. SECTEUR MINIER QUÉBÉCOIS

Les activités minières québécoises constituent un pan important de l'économie régionale et se concentrent majoritairement dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec<sup>1</sup>.

Au début de la période étudiée, soit de 2012 à 2015 inclusivement, le secteur minier québécois a été confronté à un environnement défavorable, qui a provoqué un recul de l'activité minière au Québec.

Par ailleurs, le Québec est l'un des endroits au Canada où la production minière est la plus grande. Par exemple, en 2018, la production minière québécoise représentait 21,2 % de la production canadienne. Néanmoins, elle constitue une faible proportion de la production mondiale.

En effet, pour chaque substance minérale extraite au Québec à l'exception du niobium<sup>2</sup>, la valeur de la production représente moins de 3 % de la production mondiale. Par conséquent, les producteurs miniers québécois n'influencent pas les prix mondiaux, mais en sont directement tributaires.

Les prix des métaux sont influencés par l'offre et la demande mondiales et constituent, avec l'accessibilité au financement et les découvertes géologiques, l'un des déterminants importants de l'activité minière.

Le fer et l'or constituent les deux principaux métaux exploités au Québec.

De 2011 à 2015, le prix du minerai de fer a fortement chuté, passant d'un sommet de 165,2 \$/t à 71,8 \$/t. Il a par la suite crû pour atteindre 119,8 \$/t en 2019.

— À noter : ce n'est qu'en 2021 que le prix du fer a atteint un nouveau sommet, dépassant le prix de 2011.

De son côté, le prix de l'or a fluctué de façon moins importante entre 2012 et 2019. Au cours de la période d'analyse, il est passé de 1 668 \$/oz en 2012 à 1 843,4 \$/oz en 2019.

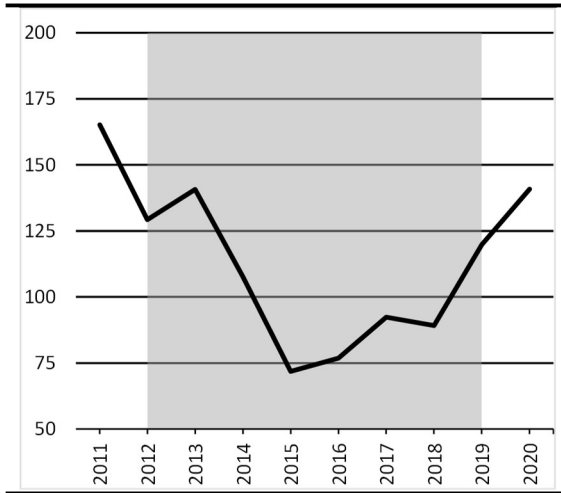
---

<sup>1</sup> Pour connaître la situation géographique des mines au Québec, voir la carte en annexe.

<sup>2</sup> La mine Niobec produit annuellement entre 8 % et 10 % du volume mondial de niobium sous forme de ferroniobium.

GRAPHIQUE 1

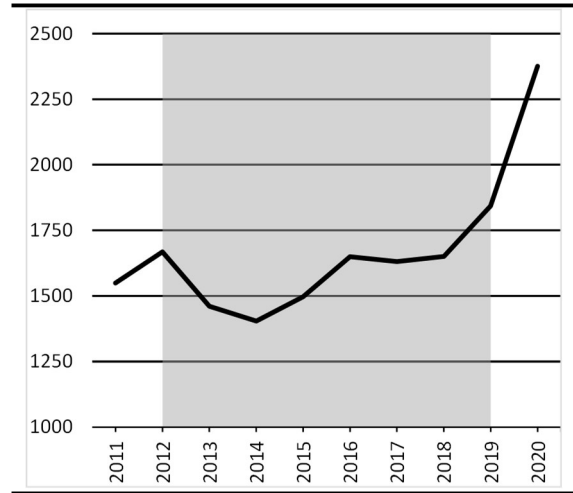
**Évolution du prix du minerai de fer**  
(en dollars la tonne)



Note : La zone grisée correspond à la période d'analyse.  
Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE 2

**Évolution du prix de l'or**  
(en dollars l'once)

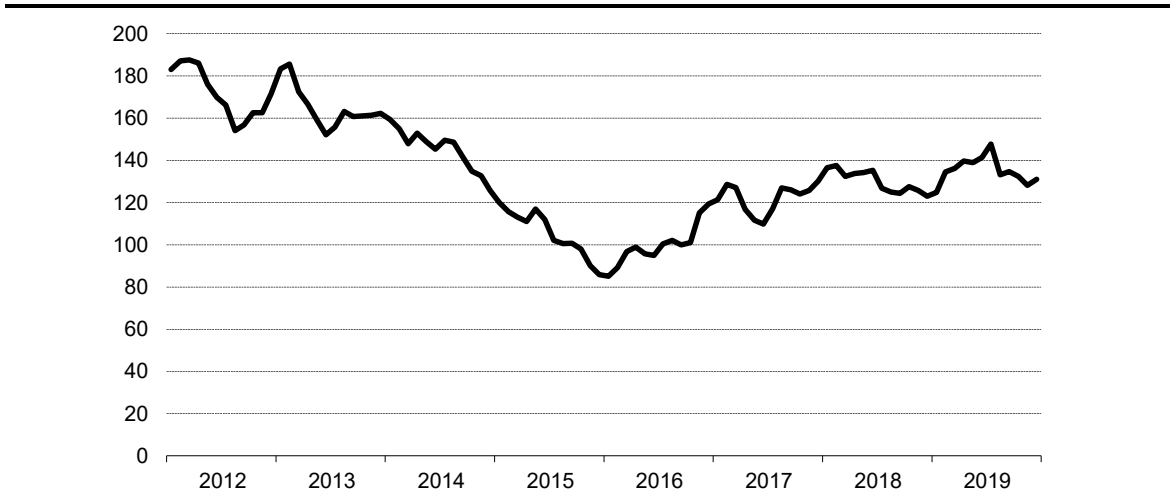


Note : La zone grisée correspond à la période d'analyse.  
Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

En plus du fer et de l'or, les autres métaux ont connu une baisse de leurs prix entre 2012 et 2015 suivie d'une hausse jusqu'en 2019.

GRAPHIQUE 3

**Indice des prix des métaux de base**  
(2016 = 100)



Note : L'indice des prix des métaux de base inclut l'aluminium, le cobalt, le cuivre, le minerai de fer, le plomb, le molybdène, le nickel, l'étain, l'uranium et le zinc.  
Source : Fonds monétaire international.

## 1.1 Production minière au Québec

Le nombre de mines actives au Québec est passé de 23 en 2012 à 26 en 2018. Sur cette période, le nombre de mines de minéraux non métalliques est demeuré relativement stable, alors que celui des mines de minéraux métalliques a connu une progression, passant de 16 à 21.

L'année 2019 a été marquée par certaines fermetures et la mise en mode maintenance de mines, ce qui a occasionné une baisse du nombre des mines en exploitation de 26 en 2018 à 23 en 2019.

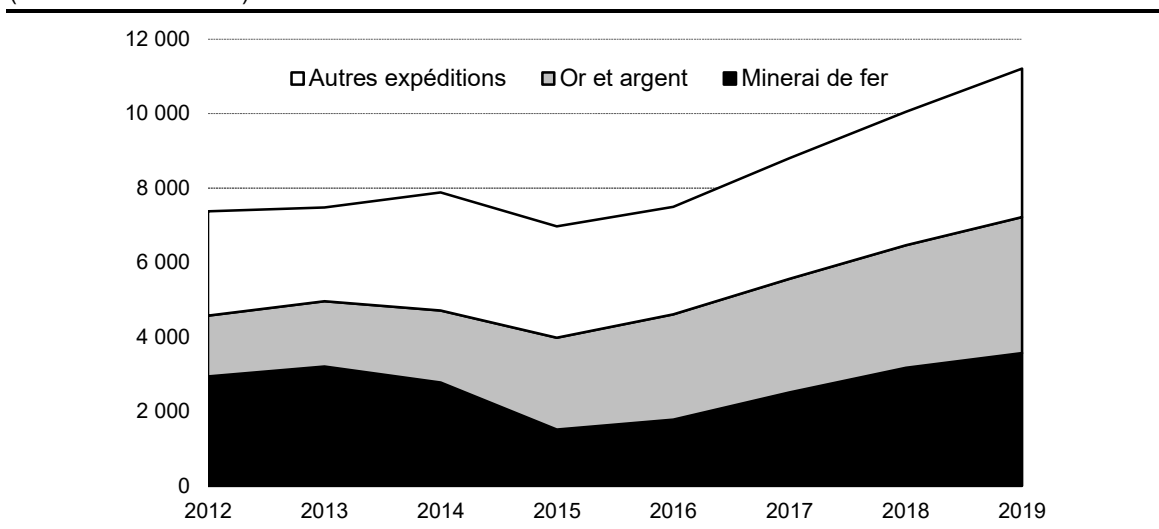
La valeur des expéditions minières<sup>3</sup>, notamment influencée par l'évolution des prix mondiaux des métaux, est passée de 7 milliards de dollars en 2012 à plus de 11 milliards de dollars en 2019.

- Cette valeur est demeurée relativement stable au cours de la période de croissance modérée des prix, de 2012 à 2014.
- Elle a connu une légère contraction en 2015, notamment en raison de la baisse des prix des minéraux.
- À compter de 2016, les expéditions minières ont repris une tendance positive, qu'elles ont conservée jusqu'en 2019.

Le minerai de fer<sup>4</sup>, l'or et l'argent représentaient 62 % de la valeur des expéditions minières totales en 2012. Cette proportion est demeurée stable, à près de 64 %, en 2019.

GRAPHIQUE 4

### Valeur des expéditions minières (en millions de dollars)



Note : Les autres expéditions minières regroupent notamment le nickel, le zinc et le cuivre.  
Source : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

<sup>3</sup> Les expéditions minières, soit les livraisons (ventes) des établissements miniers, constituent la principale mesure de la production minière au Québec. Celles-ci peuvent différer de la production minière brute en raison de la variation des stocks.

<sup>4</sup> Le minerai de fer n'inclut pas le titane et le niobium (ferro-niobium).

## 1.2 Travaux d'exploration et investissements

Au Québec, les dépenses relatives aux travaux d'exploration et de mise en valeur ont totalisé plus de 3,5 milliards de dollars de 2012 à 2019. Plus de 90 % de ces travaux ont été réalisés par les sociétés d'exploration, tandis que le 10 % restant a été réalisé par les sociétés minières.

Les dépenses relatives aux travaux d'exploration et de mise en valeur sont passées de 621 millions de dollars en 2012 à 503 millions de dollars en 2019.

Les investissements dans le secteur minier englobent les dépenses en capital et en réparations réalisées par les sociétés d'exploitation, notamment pour l'acquisition de machinerie et d'équipement, la construction de bâtiments et l'aménagement de complexes minières.

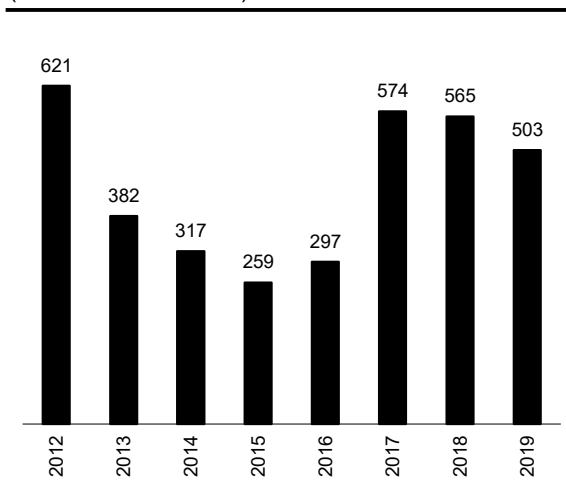
Au Québec, les dépenses d'investissement sont passées de 4,5 milliards de dollars en 2012 à 2,5 milliards de dollars en 2019, pour s'établir à 23,5 milliards sur la période 2012 à 2019.

En 2019, ces investissements représentaient 12,4 %<sup>5</sup> de l'ensemble des investissements non résidentiels privés au Québec.

De la même manière que les prix des métaux, les dépenses d'exploration et les investissements des entreprises minières ont affiché un recul entre 2012 et 2015, pour ensuite croître au cours des années subséquentes.

GRAPHIQUE 5

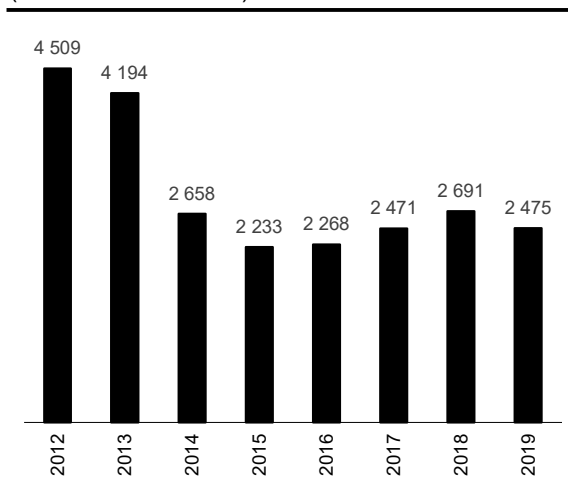
### Dépenses en travaux d'exploration (en millions de dollars)



Source : Institut de la statistique du Québec.

GRAPHIQUE 6

### Dépenses en investissements (en millions de dollars)



Source : Institut de la statistique du Québec.

<sup>5</sup> Les investissements non résidentiels privés au Québec ont été de 23,4 G\$ en 2019 selon le bulletin sur les investissements privés et publics *Perspectives québécoises 2021* de l'Institut de la statistique du Québec.

## 2. RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DU SECTEUR MINIER

Les activités du secteur minier génèrent de nombreux emplois, stimulent l'activité économique et contribuent de manière notable au PIB du Québec.

De 2012 à 2019, le secteur minier a annuellement créé ou maintenu en moyenne 40 153 emplois, soit :

- 3 754 emplois attribuables aux activités d'exploration minière<sup>6</sup>;
- 21 058 emplois attribuables aux activités d'exploitation minière;
- 15 341 emplois attribuables aux investissements des entreprises minières.

De 2012 à 2019, le secteur minier a contribué annuellement, en moyenne, à près de 8,1 milliards de dollars au PIB du Québec, soit :

- 268 millions de dollars attribuables aux activités d'exploration minière;
- 6,3 milliards de dollars provenant des activités d'exploitation minière au PIB;
- 1,5 milliard de dollars attribuables aux investissements des entreprises minières.

TABLEAU 1

**Sommaire des retombées économiques moyennes par année du secteur minier, selon l'activité – 2012-2019**  
(en millions de dollars)

	Directes	Indirectes	Total
<b>EMPLOIS<sup>(1)</sup></b>			
Exploration	2 930	824	3 754
Exploitation	10 508	10 551	21 058
Investissement	9 713	5 627	15 341
<b>Total</b>	<b>23 151</b>	<b>17 002</b>	<b>40 153</b>
<b>PIB ANNUEL</b>			
Exploration	191,0	76,6	267,6
Exploitation	4 865,3	1 401,2	6 266,4
Investissement	1 022,3	508,2	1 530,5
<b>Total</b>	<b>6 078,6</b>	<b>1 985,9</b>	<b>8 064,5</b>

(1) Les emplois sont comptabilisés en équivalent temps complet (ETC).

Sources : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts et ministère des Finances.

<sup>6</sup> Pour connaître les distinctions entre les secteurs de l'exploration minière et de l'exploitation minière, consulter l'encadré en annexe.

## 2.1 Emplois dans le secteur minier

Le nombre d'emplois associé au secteur minier a reculé considérablement entre 2012 et 2015, puis a légèrement augmenté entre 2015 et 2019.

— Sur l'ensemble de la période, il a diminué, passant de 51 454 en 2012 à 39 745 en 2019.

Ce recul important est attribuable à la baisse de l'emploi lié aux activités d'exploration et des investissements des entreprises minières, qui a été supérieure à la légère hausse de l'emploi attribuable aux activités d'exploitation.

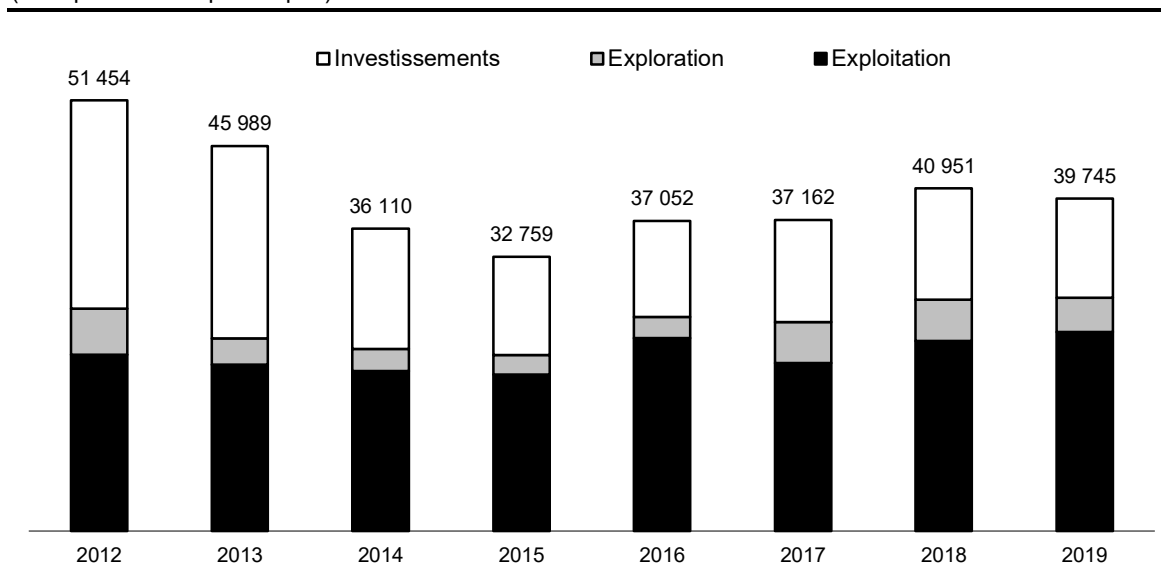
Les emplois attribuables aux activités d'exploration minière ont reculé de 4,1 % par année en moyenne de 2012 à 2019, passant de 5 504 en 2012 à 4 092 en 2019.

Les emplois attribuables aux activités d'exploitation minière ont été en légère croissance de 2012 à 2019. Ils ont affiché une croissance annuelle moyenne de 1,7 %, passant de 21 079 en 2012 à 23 787 en 2019.

Les emplois attribuables aux investissements miniers ont de leur côté affiché une diminution importante de 10 % par année, passant de 24 872 en 2012 à 11 866 en 2019.

GRAPHIQUE 7

### Emplois associés au secteur minier (en équivalent temps complet)



Sources : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts et ministère des Finances du Québec.

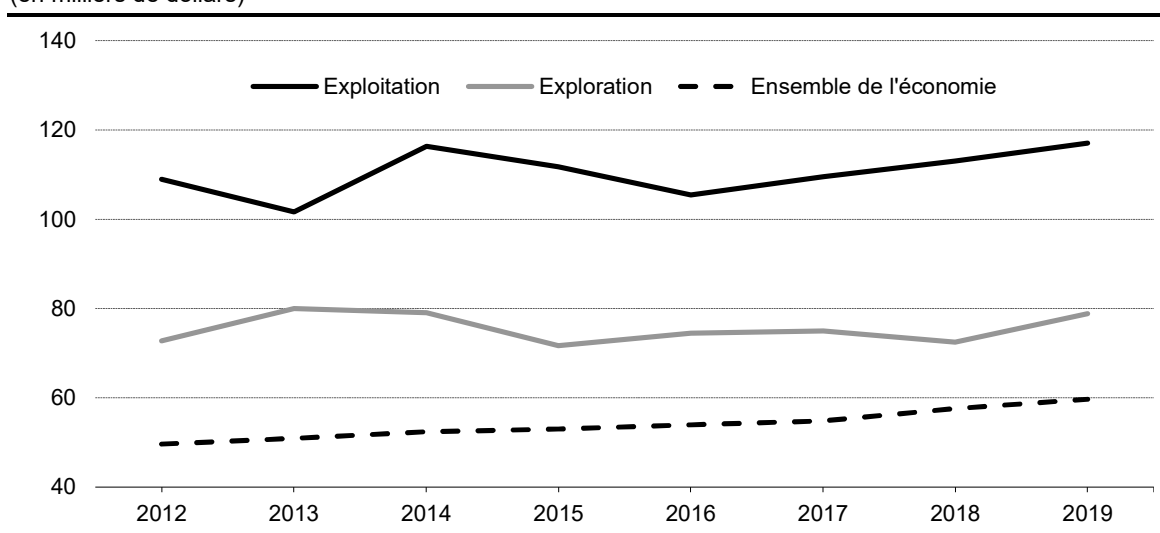
La rémunération moyenne des employés travaillant directement dans le secteur minier est passée de 98 589 \$ en 2012 à 109 953 \$ en 2019, une augmentation annuelle moyenne de 1,6 %.

- Celle des travailleurs du secteur de l'exploration minière a crû de 1,1 % annuellement en moyenne, s'établissant à 78 820 \$ en 2019.
- Celle des travailleurs du secteur de l'exploitation a, quant à elle, progressé de 1,0 % par année en moyenne, pour atteindre 117 085 \$ en 2019.

À titre de comparaison, la rémunération moyenne au Québec a augmenté de 2,7 % annuellement en moyenne au cours de cette période, passant de 49 632 \$ en 2012 à 59 668 \$ en 2019.

GRAPHIQUE 8

**Rémunération moyenne des travailleurs en exploration et en exploitation minières**  
(en milliers de dollars)



Sources : Statistique Canada, ministère des Ressources naturelles et des Forêts et ministère des Finances du Québec.



## 2.2 Contribution du secteur minier au PIB du Québec

La contribution du secteur minier au PIB a augmenté de 3,8 % par année de 2012 à 2019, passant de 8,0 milliards de dollars à 10,4 milliards de dollars. Cette légère croissance est attribuable à la baisse de la valeur ajoutée dans l'ensemble du secteur minier de 2012 à 2015.

- La valeur ajoutée découlant des activités d'exploration et de mise en valeur a diminué en moyenne de 1,6 % par année, passant de 339 millions de dollars à 303 millions de dollars de 2012 à 2019.
  - La valeur ajoutée provenant des activités directes était de 239 millions de dollars en 2012 et a atteint 212 millions de dollars en 2019.
- La valeur ajoutée provenant des activités d'exploitation a crû en moyenne de 7,5 % annuellement, passant de 5,3 milliards de dollars à près de 8,8 milliards de dollars de 2012 à 2019.
  - La valeur ajoutée provenant des activités directes était de 3,9 milliards de dollars en 2012 et a atteint 7,3 milliards de dollars en 2019;
- La valeur ajoutée résultant des dépenses d'investissement a diminué en moyenne de 8,5 % par année de 2012 à 2019, passant de 2,3 milliards de dollars à 1,3 milliard de dollars.

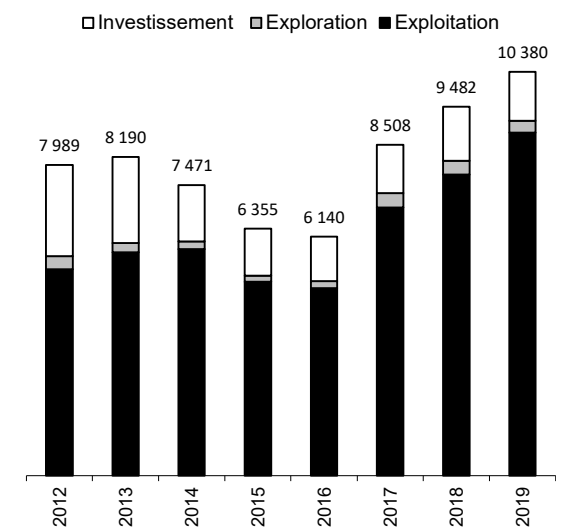
De 2012 à 2015, le recul des activités minières, jumelé à la croissance économique québécoise, a réduit considérablement le poids du secteur minier dans le PIB du Québec.

De 2016 à 2019, le redressement des activités minières a permis au secteur minier de regagner le terrain perdu afin de reprendre son poids dans l'économie québécoise.

Ainsi, en pourcentage du PIB, la valeur ajoutée attribuable au secteur minier est passée de 2,25 % en 2012 à 2,26 % en 2019.

GRAPHIQUE 9

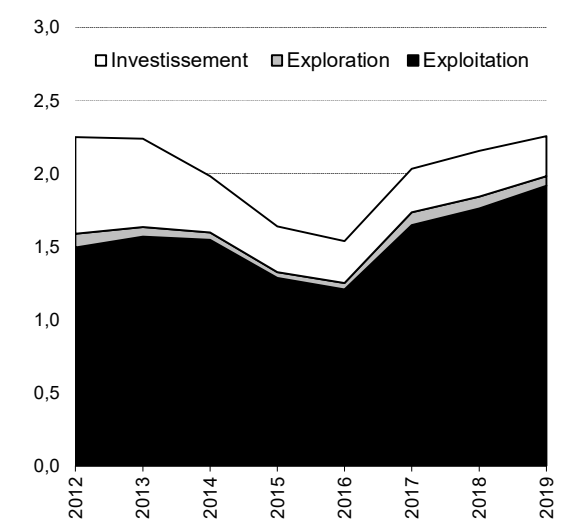
### Apport du secteur minier au PIB (en millions de dollars)



Sources : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE 10

### Apport du secteur minier au PIB (en pourcentage du PIB du Québec)



Sources : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts et ministère des Finances du Québec.

### 3. RETOMBÉES FISCALES DU SECTEUR MINIER

Les retombées fiscales du secteur minier présentées dans ce document sont établies sur la base des revenus fiscaux et des revenus des titres miniers ainsi que sur la base des dépenses fiscales et budgétaires, de façon à dégager les retombées fiscales nettes du secteur.

De 2012 à 2019, le secteur minier a représenté des revenus nets de près de 6,3 milliards de dollars pour le gouvernement du Québec.

- Les revenus provenant des activités directes d'exploration et d'exploitation minières ont été de 5,1 milliards de dollars de 2012 à 2019, alors que les dépenses visant à soutenir les activités directes de ces secteurs se sont élevées à 1,2 milliard de dollars.
- Les retombées fiscales issues des activités indirectes du secteur minier, soit celles des fournisseurs en biens et services, ont totalisé près de 1,0 milliard de dollars sur cette même période.
- Les investissements dans le secteur minier ont quant à eux généré des retombées fiscales de près de 1,4 milliard de dollars.

TABLEAU 2

#### Sommaire des retombées fiscales nettes du secteur minier, selon l'activité – 2012-2019 (en millions de dollars)

	Exploration	Exploitation	Total
<b>Revenus directs</b>			
Impôt sur le revenu des travailleurs	199,4	1 251,8	1 451,2
Prélèvements fiscaux auprès des sociétés	76,9	2 029,6	2 106,6
Impôt minier avant crédit de droits remboursable pour perte	1,2	1 438,7	1 439,9
Revenu de tarification des titres miniers	68,0	11,4	79,4
<b>Sous-total</b>	<b>345,5</b>	<b>4 731,5</b>	<b>5 077,1</b>
<b>Dépenses directes</b>			
Dépenses fiscales liées au régime d'imposition des sociétés	-695,5	-66,5	-761,9
Crédit de droits remboursable pour perte	-113,8	-52,7	-166,5
Dépenses budgétaires	-247,9	-21,6	-269,5
<b>Sous-total</b>	<b>-1 057,2</b>	<b>-140,7</b>	<b>-1 197,9</b>
<b>Retombées fiscales indirectes</b>	<b>57,8</b>	<b>976,6</b>	<b>1 034,4</b>
<b>Retombées fiscales des investissements</b>	<b>—</b>	<b>1 395,2</b>	<b>1 395,2</b>
<b>Impact financier net du secteur minier</b>	<b>-653,9</b>	<b>6 962,6</b>	<b>6 308,7</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Les retombées fiscales des activités indirectes et des investissements correspondent à des revenus nets.

(2) Les retombées fiscales des investissements incorporent les retombées directes et indirectes.

Sources : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts et ministère des Finances du Québec.

## Retombées fiscales du secteur minier

Les retombées fiscales qui découlent des sociétés et des particuliers se composent des dépenses fiscales et budgétaires ainsi que des revenus fiscaux et tarifaires. Elles comprennent les retombées fiscales directes, provenant des sociétés d'exploration et des sociétés minières, et les retombées fiscales indirectes, provenant des fournisseurs en biens et services du secteur minier. Les retombées fiscales tiennent également compte des activités directes et indirectes liées aux investissements dans le secteur<sup>1</sup>.

Toutefois, les dépenses et les revenus fiscaux présentés dans cette analyse ne sont que ceux associés au gouvernement du Québec. Les retombées fiscales du secteur minier pour le gouvernement fédéral et les municipalités québécoises sont ainsi exclues.

### Les revenus fiscaux

Dans l'analyse des retombées fiscales du secteur minier, les revenus fiscaux comprennent les revenus provenant :

- des prélèvements fiscaux auprès des sociétés<sup>2</sup>, soit :
  - les cotisations des employeurs au Fonds des services de santé (FSS),
  - la contribution santé<sup>3</sup>,
  - l'impôt sur le revenu des sociétés,
  - la taxe de vente du Québec (TVQ) et les taxes spécifiques non remboursées;
- de l'impôt minier avant le crédit de droits remboursable pour perte;
- de l'imposition du revenu des particuliers<sup>4</sup>.

### Les revenus provenant de la tarification

L'étude incorpore les sommes payées par les sociétés pour l'obtention de titres miniers. Ces titres sont délivrés par le gouvernement, autorisant les sociétés à réaliser des activités d'exploration et de mise en valeur (claims) et d'exploitation minière (baux et concessions).

### Les dépenses fiscales

Les dépenses fiscales associées au secteur minier sont composées :

- des dépenses fiscales liées au régime d'imposition des sociétés<sup>5</sup>;
- du crédit de droits remboursable pour perte en vertu du régime d'impôt minier.

### Les dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires considérées sont celles associées aux activités et à certains paiements de transfert du Secteur des mines du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

1 Les retombées fiscales des activités indirectes et des investissements tiennent compte de revenus fiscaux et de dépenses fiscales uniquement, de façon à dégager le revenu net.

2 Les prélèvements fiscaux auprès des sociétés excluent la parafiscalité. Les paiements associés à la parafiscalité sont destinés à des fonds précis et ne sont pas considérés comme des revenus pour le gouvernement.

3 La contribution santé progressive a été abolie en 2017.

4 L'impôt sur le revenu des particuliers est estimé sur la base des taux effectifs d'imposition par tranche de revenu, qui tiennent compte notamment des crédits d'impôt et des déductions. Les taux effectifs d'imposition ne tiennent pas compte des paiements liés à la parafiscalité.

5 Cette catégorie de dépenses tient notamment compte des crédits d'impôt, des taux réduits, des exemptions, des exonérations et du régime des actions accréditives.

### 3.1 Évolution des retombées fiscales nettes

Compte tenu du cycle minier, les retombées fiscales annuelles du secteur minier ont affiché une faible baisse de 2012 à 2016, alors qu'elles ont plus que doublé de 2016 à 2019.

De 2012 à 2016, la baisse de la valeur de la production minière a occasionné :

- une diminution directe de l'impôt minier perçu et une hausse de l'utilisation du crédit de droits remboursable pour perte;
- une diminution des marges bénéficiaires des entreprises minières, ce qui a entraîné une baisse de l'impôt perçu auprès des sociétés.

Ces phénomènes sont responsables de la plus grande volatilité des contributions nettes des sociétés et de l'impôt minier net.

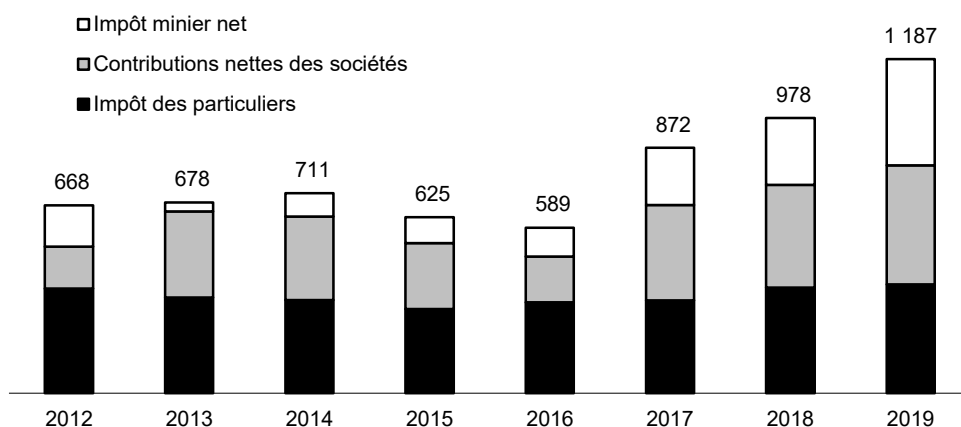
De 2016 à 2019, le raffermissement des prix miniers et la croissance de la production minière ont notamment eu comme effet de faire croître l'impôt minier et l'impôt perçu auprès des sociétés.

De 2012 à 2019, l'impôt des particuliers est, pour sa part, demeuré relativement stable.

GRAPHIQUE 11

#### Évolution des retombées fiscales nettes

(en millions de dollars)



Note : Les contributions nettes des sociétés Intègrent les revenus des titres miniers et les prélèvements du régime d'imposition des sociétés nettes des crédits d'impôt et des dépenses budgétaires.

Sources : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts et ministère des Finances.

## 3.2 Dépenses budgétaires

De 2012 à 2019, les dépenses budgétaires visant à soutenir l'industrie minière québécoise se sont établies à 269,5 millions de dollars.

La plus grande partie de ce montant correspond aux coûts des activités du secteur des mines du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, qui ont été de l'ordre de 222,7 millions de dollars pour toute la période.

Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a également fait des paiements de transfert pour stimuler le secteur minier. Ces sommes, qui ont totalisé 46,8 millions de dollars de 2012 à 2019, ont notamment appuyé financièrement des chaires de recherche et offert des subventions à l'industrie minière.

— Il est à noter que plusieurs autres intervenants fournissent de l'aide au secteur minier<sup>7</sup>.

Selon le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, 92 % de ces dépenses sont attribuables à l'exploration minière et 8 % à l'exploitation par concessions ou baux miniers.

— En effet, la majorité des dépenses liées au Secteur des mines du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles est associée aux travaux d'analyse géoscientifique et à la cartographie.

TABLEAU 3

### Dépenses budgétaires relatives au secteur minier (en millions de dollars)

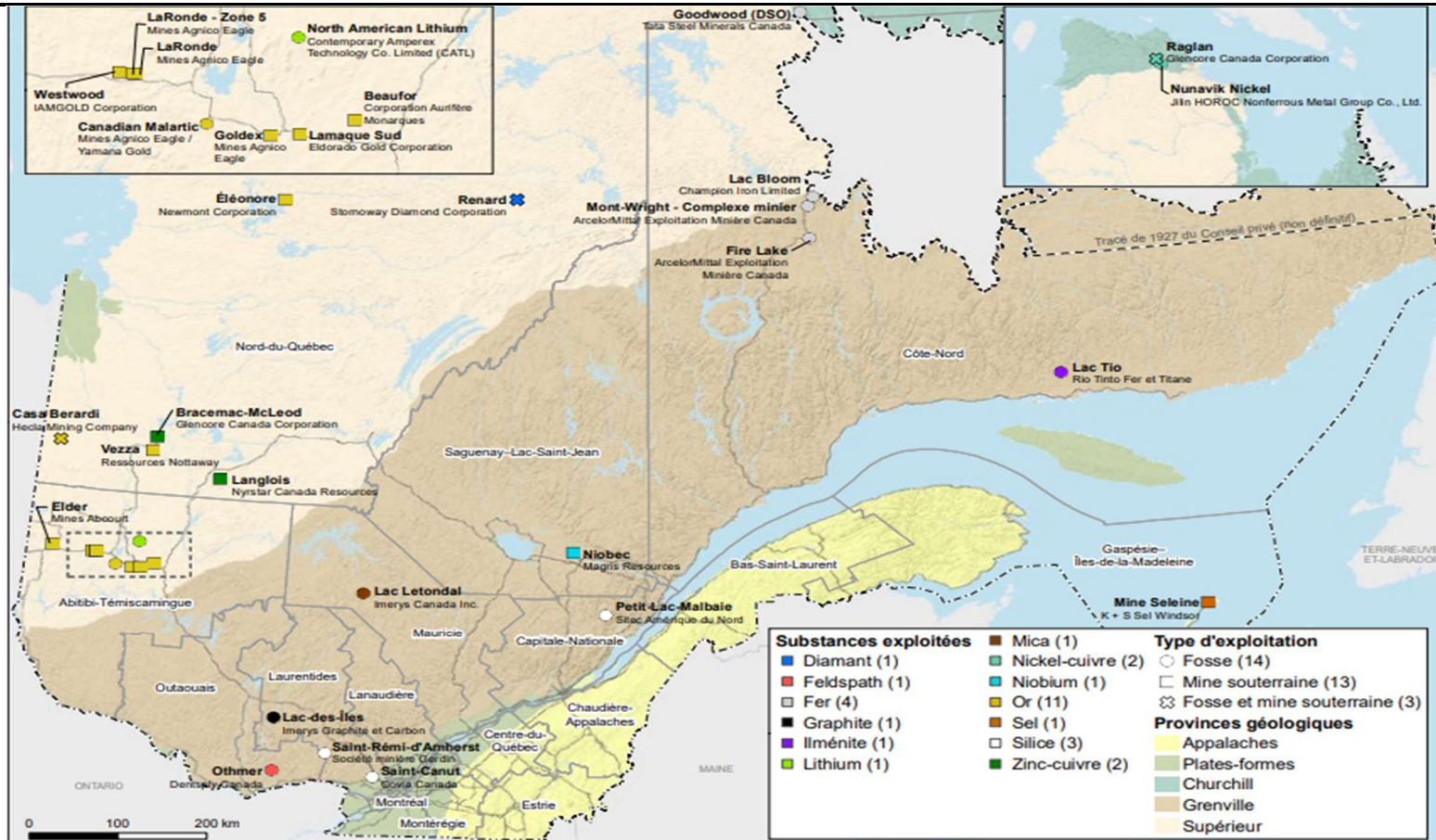
Année	Coût des activités du Secteur des mines	Paiements de transfert et autres aides	Total
2012	28,8	2,1	30,9
2013	27,3	5,0	32,3
2014	26,3	4,5	30,8
2015	26,1	4,7	30,8
2016	28,7	5,9	34,6
2017	27,8	8,5	36,3
2018	33,7	11,7	45,4
2019	24,0	4,4	28,4
<b>TOTAL</b>	<b>222,7</b>	<b>46,8</b>	<b>269,5</b>

<sup>7</sup> Plus de détails sur ces intervenants sont disponibles en annexe.

# ANNEXES

ILLUSTRATION 1

## Mines actives et en maintenance au Québec – Mars 2019



Note : Les mines de silicium ne sont pas prises en compte dans cette étude.  
 Source : Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, mars 2022.

## Exploration et exploitation minières

Bien qu'ils soient intimement liés, les secteurs de l'exploration et de l'exploitation minières ont certaines caractéristiques distinctes.

### L'exploration minière

Généralement réalisée par des sociétés d'exploration, communément appelées sociétés *juniors*, l'exploration a comme objectif la découverte et la mise en valeur de gisements. Il s'agit d'un secteur risqué où seule une faible proportion des projets permet d'engranger des gains élevés résultant de la découverte de gisements économiquement exploitables.

Les dépenses d'exploration servent principalement à l'acquisition de connaissances ou servent à faciliter celle-ci.

- Elles réfèrent notamment aux dépenses relatives au forage, aux différents types de levés (géologiques, géochimiques et géophysiques), aux dépenses d'ingénierie, aux essais métallurgiques, aux évaluations économiques et techniques, aux études environnementales et de caractérisation, aux dépenses relatives aux ententes socioéconomiques, aux dépenses administratives pour l'hébergement, les repas et le transport et aux dépenses relatives à l'obtention de permis.

À la suite d'études de faisabilité technique et financière d'un gisement, si le potentiel révèle qu'une mine peut être exploitée de façon rentable, la propriété est généralement vendue à une entreprise spécialisée dans l'exploitation minière.

Les activités d'exploration étant primordiales pour mener à la mise en valeur de gisements miniers puis à la mise en exploitation de nouveaux sites miniers, le gouvernement québécois a développé différents outils d'intervention afin de soutenir les entreprises d'exploration minière ainsi que les investisseurs dans leur prise de risque et de stimuler les investissements dans ce secteur.

### L'exploitation minière

Le secteur de l'exploitation minière évolue dans une tout autre dynamique. Généralement, ses travaux débutent par l'achat d'une propriété sur laquelle les travaux d'exploration et de mise en valeur ont démontré un potentiel de rentabilité.

L'exploitation minière consiste essentiellement en des travaux d'excavation, d'extraction et de traitement des minerais. De plus, les sociétés minières effectuent régulièrement des travaux géoscientifiques de façon à s'assurer que la structure, la taille et la teneur du gisement demeurent économiquement exploitables.

Parce que l'exploitation minière nécessite d'importants investissements, ce secteur est caractérisé par une importante barrière à l'entrée. La durée de vie d'une mine peut être de quelques années seulement ou s'échelonner sur des décennies.

Enfin, les entreprises faisant de l'exploitation minière au Québec sont principalement des multinationales qui ont des activités minières dans différentes régions du globe, ce qui les rend sensibles aux cadres fiscaux et réglementaires.

## Régime d'impôt minier québécois

### Structure du régime d'impôt minier québécois

Le régime d'impôt minier au Québec a été réformé le 1<sup>er</sup> janvier 2014 afin notamment d'instaurer :

- un impôt minier minimum (IMM), qui tient lieu de compensation financière minimale pour l'appropriation des ressources minières en attendant que l'exploitation de ces ressources dégage des profits;
- un impôt minier sur le profit (IMP), qui prévoit un taux progressif selon la marge bénéficiaire dégagée de l'exploitation de ces ressources.

L'exploitant minier paie annuellement le montant le plus élevé entre l'IMM et l'IMP.

### Paramètres du régime d'impôt minier québécois

	Taux effectif au maximum de la tranche	Taux applicable
<b>IMM<sup>(1)</sup></b>		
– Sur les premiers 80 M\$ de la valeur de la production à la tête du puits		1 %
– Sur la valeur de la production à la tête du puits excédant 80 M\$		4 %
<b>IMP annuel par tranche de marge bénéficiaire<sup>(2)</sup></b>		
– Tranche de 0 % à 35 %	16,0 %	16 %
– Tranche de 35 % à 50 %	17,8 %	22 %
– Tranche de 50 % à 100 %	22,9 %	28 %

(1) L'impôt minier minimum (IMM) versé est reportable et applicable à l'encontre de l'impôt minier sur le profit annuel futur.

(2) La marge bénéficiaire correspond au profit annuel de l'exploitant divisé par le total de la valeur brute de la production annuelle pour l'ensemble des mines qu'il exploite.

### Calcul de l'impôt minier

L'IMM se calcule sur la valeur de la production à la tête du puits (VPTP), soit la valeur de la production relative à la mine, moins les dépenses engagées pour la réalisation de cette valeur, les dépenses générales et administratives, l'allocation pour amortissement ainsi que l'allocation pour traitement.

Le taux applicable est de 1 % sur les premiers 80 M\$ de VPTP, puis de 4 %.

L'IMM payé pour un exercice financier peut être cumulé afin d'être utilisé à l'encontre de l'IMP annuel futur, sous la forme d'un crédit de droits non remboursable au titre de l'impôt minier minimum.

L'IMP annuel se calcule sur la valeur de la production annuelle, de laquelle sont soustraits les coûts de production attribuables à la mine ainsi que différentes allocations.

Le taux d'imposition est progressif selon la marge brute. Il est de 16 % pour la tranche de 0 % à 35 %, de 22 % pour la tranche de 35 % à 50 % et de 28 % pour la tranche de plus de 50 %.

Pour calculer son IMP annuel, un exploitant doit d'abord calculer le bénéfice annuel provenant de chacune des mines qu'il exploite et son profit annuel.



### **Régime d'impôt minier québécois (suite)**

Le bénéfice annuel provenant d'une mine d'un exploitant, pour un exercice financier, est généralement égal à la partie de la valeur brute de la production annuelle de l'exploitant raisonnablement attribuable à l'exploitation de cette mine, moins les dépenses engagées qui se rapportent à cette valeur brute de la production annuelle et un certain nombre d'allocations attribuables à la mine. Des rajustements doivent également être effectués dans le calcul du bénéfice annuel dans certaines situations.

Une fois que le bénéfice annuel de chacune de ses mines a été calculé, l'exploitant peut déterminer son profit annuel. Pour ce faire, il déduit du bénéfice annuel total pour l'ensemble de ses mines un certain nombre de dépenses et d'allocations qui leur sont attribuables.

Le profit annuel ainsi obtenu est divisé par le total de la valeur brute de la production annuelle pour l'ensemble des mines qu'il exploite. On obtient ainsi la marge bénéficiaire de l'exploitant, à laquelle le taux d'imposition correspondant est appliqué.

### **Autres intervenants auprès de l'industrie minière**

En plus du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, d'autres acteurs publics et privés apportent leur soutien afin de promouvoir le secteur minier, qui compte parmi les secteurs-clés de l'économie québécoise.

Plusieurs investisseurs privés nationaux et internationaux investissent dans le secteur minier au Québec en couvrant tout le stade de développement minéral, soit de l'exploration à l'exploitation minière.

Parmi les investisseurs privés intervenant au Québec, l'on trouve des fonds de placement privés, des institutions financières, des compagnies de redevances, des compagnies minières, des fabricants d'équipements lourds et des acheteurs de matières premières.

De plus, pour le développement de l'industrie minière, le gouvernement a mis sur pied des structures d'investissement spécialisées qui soutiennent les entreprises minières, notamment la Société d'investissement dans la diversification de l'exploration (SIDEEX), le fonds Capital ressources naturelles et énergie (CRNE), la Société de développement de la Baie-James (SDBJ) et la Société du Plan Nord.

De 2012 à 2019, SIDEEX a investi près de 36,6 millions de dollars dans les projets d'exploration minière au Québec.

Le fonds CRNE est doté d'une enveloppe de 1 milliard de dollars, dont minimalement 500 millions de dollars sont prévus pour des projets d'investissement situés sur le territoire du Plan Nord et 500 millions de dollars pour des projets d'investissement dans l'ensemble du Québec.

De 2012 à 2019, la SDBJ a financé pour 7,7 millions de dollars les projets miniers sur le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James.



